

**République Française**

Département du Doubs

**Communauté de communes Altitude 800**

## **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

*relative aux projets suivants :*

- 👉 **Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes CCA 800**
- 👉 **Abrogation de 6 cartes communales.**

### **CONSULTATION du PUBLIC**

*du 25 novembre 2024 à 9 heures au 10 janvier 2025 11heures.*

## **PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

Ce jour, vendredi 17 janvier deux mil vingt-cinq,

Je soussigné,

Hervé ROUECHE, Commissaire Enquêteur régulièrement désigné par une magistrate du Tribunal Administratif de Besançon,

Vu l'article R 123-18 du Code de l'environnement,

Vu l'enquête publique relative aux projets susmentionnés,

Rapporte ci-dessous les observations formulées par le public après un bref préambule et un bilan de la participation.

## PREAMBULE

L'enquête publique unique s'est déroulée du 25 novembre 2024 au 10 janvier 2025 (soit pendant 47 jours consécutifs), selon les modalités fixées dans l'arrêté d'organisation d'enquête n°2024/08 du 5 novembre 2024 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Altitude 800. A ma connaissance, elle n'a connu aucun incident ou dysfonctionnement préjudiciable à la bonne participation du public.

## BILAN de la PARTICIPATION du PUBLIC

**130 personnes sont venues à ma rencontre au cours des 14 permanences et 116 observations ont été déposées** sur les registres d'enquête publique selon la répartition apparaissant dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'observations
Registre dématérialisé	44
Siège de la Communauté de Communes à Levier	12
Mairie d'Arc-sous-Montenot	2
Mairie de Chapelle d'Huin	6
Mairie d'Evillers	6
Mairie de Gevresin	0
Mairie de Levier	20
Mairie de Septfontaines	6
Mairie de Val d'Usiers	15
Mairie de Villeneuve d'Amont	2
Mairie de Villers-sous-Chalamont	3
<b>Total</b>	<b>116</b>

☞ S'agissant du projet de PLUi:

La majorité des contributions concerne une requête individuelle visant à obtenir ou maintenir un acquis au regard d'un terrain constructible personnel ou familial.

☞ S'agissant de l'abrogation des cartes communales, je n'ai relevé aucune contribution en faisant directement part, si ce n'est que certaines remarques semblent regretter l'ancien zonage qui leur était plus favorable.

## **Tableaux des Observations**

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse des observations. Toutefois le Maître d'Ouvrage a eu accès à l'intégralité de leur contenu et de leurs éventuelles pièces jointes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Maître d'Ouvrage a disposé d'un accès au registre électronique et une copie intégrale des observations des registres papiers et de leurs éventuelles pièces jointes lui ont été transmises. A noter également que nous ne faisons pas mention de l'existence desdites pièces jointes dans nos synthèses car elles en tiennent compte.

<b>REGISTRE Dématérialisé</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- GRATTARD Michel</b>	Arc-sous-Montenot	Demande à faire figurer certains sites d'importances historique. Produit une liste d'éléments.	
<b>2- AUBERT</b>	Levier	Demande l'aménagement de la maison forestière du rondé.	
<b>3- DEFRASNE Bruno, Président de la SASU TAXI DEFRASNE</b>	Val-d'Usiers	Propriétaire AB N°06. Demande une bande d'environ 40m de profondeur le long de la route pour y construire des garages pour son activité.	
<b>4- DEKEYSER VINCENT</b>	Val d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire de la parcelle AC N°231. Demande que le coin de la parcelle entre la rue de Levier et la rue du Grand Clos soit classé constructible.	
<b>5- VIENOT Patrice</b>	Levier	Propriétaire de la parcelle AE N°195. Demande que l'intégralité de la parcelle soit classée constructible.	
<b>6- Anonyme</b>	Levier	Demande que la maison forestière du Rondé soit réaménagée.	
<b>7- AS MONT D'USIERS</b>	Val d'Usiers	Questionnement sur le terrain de football du lieu-dit « Goux les Usiers »	
<b>8- PRITZY DENIS</b>	La Chapelle d'Huin	Propriétaire de la parcelle ZH N°54. Demande qu'elle soit classée à construire a vocation commerciale ou artisanale	
<b>9- Dornier Aurélien Maire</b>	Val d'Usiers	1. Parcelle située aux 3414 routes du Val d' USIERS : Remettre du terrain constructible « artisanale » à	

<p><b>du Val d'Usiers</b></p>		<p>cette parcelle afin de pouvoir développer et pérenniser son activité de Taxi.</p> <p>2. Parcelle section AB n 34 « BIANs LES USIERS » : Remettre ce terrain constructible parcelle dans une dent creuse, bord de route, viabilisée, toutes les parcelles avoisinantes constructibles.</p> <p>3. Parcelle AB 21 22 23 « Goux les Usiers » : Remettre du terrain constructible « artisanale » à ces parcelles afin de pouvoir développer et pérenniser son activité.</p> <p>4. Parcelle AC 13 « Sombacour » : Remettre ce terrain constructible parcelle dans une dent creuse, bord de route, viabilisée, toutes les parcelles avoisinantes sont constructibles.</p> <p>5. Erreur : L'impasse du Château « Goux les Usiers » située entre la parcelle 176 et 175 ne doit pas être classée en UP mais restée en voie communale.</p> <p>6. Parcelle AA 70 « Sombacour » : Mettre en terrain constructible zone d'intérêt public et stratégique pour la commune nouvelle Val-d'Usies.</p> <p>7. Parcelle ZD 222 « Sombacour » : Terrain en contentieux administratifs, remettre ce terrain en constructible vu les documents d'urbanisme déposés et acceptés sur cette parcelle (CU, permis).</p> <p>8. Parcelle AB 195 « Sombacour » : Supprimer cette zone</p>	
-------------------------------	--	--	--

		<p>d'intérêt paysager qui n'a pas lieu d'être afin de remettre le terrain constructible, parcelle dans une dent creuse, bord de route, viabilisée.</p> <p>9. Parcelle AC 117 « Goux les Usiers » : Supprimer cette zone d'intérêt paysager qui n'a pas lieu d'être afin de remettre le terrain constructible, parcelle dans une dent creuse, bord de route, viabilisée, toutes les parcelles avoisinantes sont constructibles.</p> <p>10. Parcelle ZD 278 « Goux les Usiers » : Mettre ce terrain constructible « artisanale » à cette parcelle afin de pouvoir développer et pérenniser cette activité de transformation laitière.</p>	
<b>10- Anonyme</b>	Val d'Usiers	Demande d'une création d'un gymnase	
<b>11- LAMBLOT Catherine</b>	Levier	Les documents soulignent bien l'importance du trafic routier (plus particulièrement des poids lourds) à Levier, sur les rues de Salins et de Pontarlier. Cela engendre des nuisances sonores, de la pollution et des risques d'accidents dans ce centre ville. Pourquoi n'est-il pas envisagé une déviation hors centre ville pour les poids lourd ?	
<b>12- Marion Jean Louis</b> Adjoint au maire de Val-d'Usiers.	Val-d'Usiers (Goux-les-Usiers)	J'ai constaté sur le plan de zonage de Goux-les-Usiers, ce qui pour moi semble être une anomalie. Cela concerne l'impasse du Château, qui est classée en zone UP pour le secteur entre les parcelles 175 et 176 alors que le début de l'impasse est classé en zone UB.	

		Hors, ce secteur de l'impasse desservant plusieurs riverains, est-il possible de classer cette zone en UB?	
<b>13- Marie-Françoise NOBLET</b>	Arc-sous-Montenot	Propriétaire de la parcelle ZA N°89. Demande que l'intégralité de la parcelle soit classée constructible.	
<b>14- ERRAKI Peggy</b>	Villers-sous-Chalamont	Propriétaire d'une partie de la zone urbanisé 1AU. Conteste le classement de sa parcelle en 1AU et demande un classement en U afin de construire ou vendre au moment il l'entend.	
<b>15- Alban FAIVRE et Michaëlle VILLA</b>	Val-d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire, la parcelle AA 62. Demande le classement de l'intégralité de la parcelle en constructible.	
<b>16- BERTIN OLIVIER - VIVOT Myriam</b>	Val-d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire parcelle AB Numéro 25 et 195. Demande la suppression de la contrainte L.151.23 Patrimoine paysager à protéger afin de pouvoir construire une habitation avec accès depuis la Rue du Perron.	
<b>17- PELLEGRINI Olivier</b>	Val-d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire parcelle ZD 81 et 93. Demande que la parcelle N°81 soit intégralement constructible.	
<b>18- Stéphane FIGENT Entreprise L2C</b>	Levier	Doublon de l'observation N°5 Registre CCA800	
<b>19- RODRIGUES Kevin</b>	Evillers	Propriétaire de la parcelle ZM88. Demande à ce qu'elle soit maintenue en zone constructible. Acheté en mai 2023 comme terrain constructible, situé dans une dent creuse au cœur du village.	
<b>20- DORNIER Aurelien, Maire Val d'Usiers</b>	Val d'Usiers (Goux les Usiers)	Merci d'inverser le classement de deux parcelles sur le territoire de Goux les Usiers; - Remettre la parcelle AC 117 constructible -en revanche mettre la parcelle AC 119 en éléments	

		paysagers à protéger Cela est plus cohérent.	
<b>21- Odile FATTELAY épouse GERVESY par Me EXCOFFON avocat</b>	La Chapelle d'Huin	Propriétaire de la parcelle ZO107. Sollicite une modification du zonage d'une partie de la parcelle ZO 107 correspondant à la partie actuellement identifiée comme étant constructible selon la carte communale.	
<b>22- GAGNEPAIN olivier</b>	Evillers	Propriétaire parcelle ZD n°112. Demande que cette parcelle reste constructible.	
<b>23- BERNE Yannick</b>	Val d'Usiers (Bians-les-Usiers)	Propriétaire parcelle AD73. Demande de créer une parcelle de terrain constructible de 8 à 10 ares.	
<b>24- DESCOURVIERES représentés par Me LANDBECK avocat</b>	Chapelle d'Huin (Le Souillot)	Propriétaire parcelles ZM 115 et 116. Demande un classement en zone U de ces parcelles.	
<b>25- GUILLAUME Marc</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Propriétaire parcelles AB 139. Demande de déclasser le mur classé comme élément ponctuel et linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre) et voie romaine.	
<b>26- GUINCHARD Davy</b>	Arc-sous-Montenot	Propriétaire parcelles AC 137- AC 138- AC 193. Friche industrielle en cours de réhabilitation. Demande le classement de la parcelle AC 138 et 193 en zone Ub pour construction d'un bâtiment pour activité apicole.	
<b>27- JEANNIN Mireille</b>	Val d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire parcelle AB22 et 23. Demande que ces parcelles soient constructibles et non classées en zone paysagère.	
<b>28- Anonyme</b>	NC	Ce PLUI me semble une bonne chose pour coordonner les actions des différentes communes. Une attention	



		particulière devrait être portée au développement de l'énergie éolienne, écologique et renouvelable, source de revenus pour les communes, et d'indépendance énergétique	
<b>29- Anonyme</b>	NC	La finalité de ce PLUI doit permettre à nos villages de garder leur âme malgré les sollicitations toujours plus importantes guidées par des intérêts financiers individuels.	
<b>30- GUYON MICHELE</b>	Val d'Usiers (Sombacour)	Lors de l'élaboration du PLUI des éléments patrimoniaux avaient été proposés par la commune de Sombacour. Il y avait notamment les fermes du XIX° (et même plus anciennes) alignées sur la grande rue qui traverse le village. Or, l'une d'entre elle ne figure pas sur vos plans. Je crains qu'il s'agisse d'un oubli. Propriétaire de cette maison, j'aimerais la protéger des folies architecturales de promoteurs immobiliers. Y a t il possibilité d'y apposer une étoile sur vos plans?	
<b>31- NICOD André NICOD Sandra NICOD- KALCZYNSKI Carine</b>	Val d'Usiers (Sombacour)	Propriétaires des parcelles AB 287 et 148. Font l'objet d'un PA 025 549 23 P0001 déposé le 13 juillet 2023, projet qui a obtenu l'accord de l'architecte des Bâtiments de France le 22/09/2023. Sursis à statuer a été rendu le 28 septembre 2023. Ces parcelles (6461m²) sont identifiées dans le SCOT du Pays du Haut Doubs approuvé le 27 mars 2024 comme lacunes (dent creuse). Nous nous étonnons également que ces parcelles, actuellement exploitées en fermage, soit envisagées en Zone Naturelle alors même que les critères définis par l'article R.151-24 du code de	

		<p>l'urbanisme ne semblent pas réunis.</p> <p>Demande que ces deux parcelles soient classées en zone constructible.</p>	
<b>32- Anonyme</b>	Val d'Usiers (Bians-les-Usiers)	Je demande la création d'un trottoir route du moulin à Bians les Usiers. C'est très dangereux pour nous et les enfants de marcher le long de cette route.	
<b>33- Anonyme</b>	Val d'Usiers	<p>La nouvelle commune du Val d'Usiers a besoin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un gymnase / complexe sportif (prendre modèle de Gilley)</li> <li>- création d'une rue parallèle à celle de la route du Val pour favoriser la circulation sur ses 2 axes à sens unique. Cela permettra la création de nouveaux trottoirs, de voies à mobilités.</li> </ul>	
<b>34- GRANDJEAN René</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Parcelles AC 164, 165 et 349. Demande que ces parcelles classées zone N soit requalifier en zone UB.	
<b>35- SAILLARD Olivier</b>	Val d'Usiers (Sombacour)	Propriétaires parcelle ZE 99. Demande que l'intégralité soit classée en zone Ub.	
<b>36- PERNET Yannick</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	<p>Propriétaire parcelle AC 396. Lors de la construction de ma maison sur la parcelle Ac0395 Nous avons été obligé de vendre une bande de terrain le long de la route rue du chalet section Ac0397 a la commune pour passer l'eau et les égouts.</p> <p>Demande que la parcelle AC0396 reste constructible.</p>	
<b>37- HINCELIN Claire</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Demande identique à la N°36 PERNET Yannick	

<b>38- PERNET Nicolas</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Parcelle AC54 et AC55. Demande reclassement en terrain constructible.	
<b>39- PERNET Séverine</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Demande identique à la N°38 PERNET Nicolas	
<b>40- JOURDAIN Hervé</b>	Arc-sous-Montenot	Remarque d'ordre général sur l'agriculture, l'eau, l'énergie, la forêt, l'habitat et la mobilité.	
<b>41- ROLET Théo, Eline et Axelle</b>	Villeneuve d'Amont	Propriétaire parcelle ZE108. Demandent que la parcelle devienne constructible	
<b>42- FUMEY Christelle</b>	NC	Est ce que les implantations de constructions à venir ne se feront uniquement sur les zones prédéfinies et matérialisées sur les plans proposés ? La commune se réserve t elle le droit de faire un projet immobilier sur une zone non identifiée à l'heure actuelle sur les plans ou vendre du terrain à vocation immobilière ?	
<b>43- VANNOZ Christelle</b>	Val d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire parcelle ZE 102. Demande que cette parcelle reste constructible comme dans la carte communale.	
<b>44- VARESCON Jean-Louis</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Propriétaire parcelle AB7. Demande que la totalité de la parcelle soit constructible.	

<b>REGISTRE COMMUNAUTÉ de COMMUNES Altitude 800 (siège de l'enquête)</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
1- <b>BILLARD-SAULNIER Julie SCI du Mont</b>	LEVIER	Propriétaire parcelles ZL 128 et 129. Veut savoir s'il est bien possible d'envisager une activité de location saisonnière et la construction d'une annexe ou d'une extension sur la parcelle ZL 129.	
2- <b>JEANNIN Ludovic et SIRUGUE Véronique, Nathalie et Hervé</b>	Val d'Usiers (Bians les Usiers)	Propriétaire parcelles ZD 260, 264, 265, 266 et 267. Sollicitent que ces parcelles soient classées en zone UB. Parcelles desservies par un chemin d'accès. Parcelle ZD260 est bâtie. Assurait une continuité depuis la parcelle ZD 257.	
3- <b>CORBET Jean-Christophe</b>	Levier	Propriétaires parcelle ZH50. Souhaite conserver ses limites actuelles de la zone de constructibilité qui serait plus utile que les 20m derrière la maison sur un terrain agricole.	
4- <b>BONJOUR Louis et FERREUX Alice</b>	Levier (Labergement du Navois)	Propriétaire des parcelles ZC 137b et 138b. Projet de construction d'un carport sur la parcelle 137b. Souhaite que la parcelle devienne constructible.	
5- <b>L2C Les Carrières Comtoises (lettre reçue à CCA800)</b>	Levier	Note quelques erreurs dans les rubriques ICPE p159 (inversion rubrique 2517 et 2515, terme inexact employé pour la rubrique 2510...). Souhaite clarifier les termes employés pour qu'il n'y ait pas d'interprétation erronée du règlement.	
6- <b>ERHARDT Jean-Charles (Lettre reçue à la CCA800)</b>	Val d'Usiers (Bians les Usiers)	Propriétaire parcelle AB 89. Demande de rétablir la parcelle AB 89 en terrain constructible.	
7- <b>ROCCA Yvan (lettre reçue</b>	Levier	Propriétaires de la parcelle AE 495. Demande à ce que cette parcelle reste classée en zone UB. Permis de	

à la CCA800)		construire accordé en février 2022. Travaux de terrassement et de construction ont démarré le 12/11/2024.	
8- PRITZY Denis	La Chapelle d'Huin	Propriétaire de la parcelle ZH N°54. Demande qu'elle soit classée à construire a vocation commerciale ou artisanale. <b>Doublon observation N°8 registre dématérialisé.</b>	
9- TYRODE Michel, conseil Me PEREZ Lorine	Val d'Usiers (Bians les Usiers)	Propriétaires parcelles AB 191, 290, 291, 292 et 293. Signale que la parcelle AB 193 a été divisée en 4 nouvelles parcelles sous l'appellation AB290, 291, 292 et 293 et qu'un garage a été construit sur la parcelle AB 292. Demande que les parcelles AB 191, 290, 291, 292 et 293 soient classées en zone UB.	
10- TYRODE Joseph et Simone, conseil Me PEREZ Lorine	Septfontaines	Propriétaire parcelle ZH 61. Parcelle constructible dans l'actuel PLU et faisant l'objet d'une OAP. Demande un classement en zone urbaine.	
11- TOUBIN Pierre	Val d'Usiers (Bians les Usiers)	Propriétaire parcelle AD6. Demande à conserver ses 32 ares constructibles sur cette parcelle.	
12- PARROD Frédéric et Sylvie	Val d'Usiers (Pissenavache)	Propriétaire parcelle ZM67. Demande à ce qu'une zone de 10 à 12 ares soit constructible sur cette parcelle.	

<b>REGISTRE COMMUNE de ARC-SOUS-MONTENOT</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- GRANDJEAN Xavier Entreprise VERMOT TP</b>	<b>Chapelle d'Huin et Levier</b>	Demande que le règlement graphique intègre la possibilité de création d'ISDI à Chapelle d'Huin sur parcelle ZM 82 (5000m2) et à LEVIER sur parcelle ZD 36 (15000m2)	
<b>2- GRILLON Patrick</b>	<b>Arc sous Montenot</b>	Propriétaire parcelle ZA20. Demande que le tracé constructible suive les limites de la parcelle afin de pouvoir construire en limite de propriété sur l'angle.	

<b>REGISTRE COMMUNE de CHAPELLE D'HUIN</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- EARL DESCOUVIERES Christophe DESCOURVIERES</b>	Chapelle d'Huin « Le Souillot »	Propriétaire des parcelles ZM 67 et 103. Conteste délimitation de la zone AP. Demande un agrandissement de la zone A d'environ 10000m2 en continuité de son exploitation le long de la rue de Neuchâtel et jusqu'au croisement avec la RD72 pour développement activité agricole.	
<b>2- M et Mme Franck DESCOURVIER ES</b>	Chapelle d'Huin « Le Souillot »	Avis de passage. Une note sera transmise par leur conseil.	
<b>3- MAMET Dominique</b>	Chapelle d'Huin « Le Souillot »	Propriétaire de la parcelle ZN 131. Demande que la limite du zonage constructible revienne comme	

		dans la Carte Communale.	
<b>4- MARION David</b>	Chapelle d'Huin	Propriétaires de la parcelle ZD 16 et 17. Demande que sur la continuité des maisons déjà existantes les parcelles restent en zone constructible comme dans la carte communale. Permis de construire déposé en mars 2023.	
<b>5- GARNIER Marie-Odile</b>	Chapelle d'Huin	Propriétaire des parcelles ZD 4. Extension de la zone constructible en continuité de la parcelle N°5, demande l'intégralité.	
<b>6- PRITZY Béatrice Maire de la Chapelle-d'Huin</b>	Chapelle d'Huin	-Aire de jeu du Souillot, la mettre en pelouse sèche. Terrain à bâtir inversé. -Parcelle ZN 111 y-aura-t-il une demande d'autorisation de défrichage - Pourquoi la parcelle N°5 a été rajouté en zone constructible alors qu'elle ne l'était pas sur la carte communale ?	

<b>REGISTRE COMMUNE de EVILLERS</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- DESCOURVIERES Vincent</b>	Evillers	Propriétaire de la parcelle ZM 111. Demande que l'intégralité soit constructible, vente le 16/02/2024 au prix du terrain constructible.	

<p><b>2- BAUD Jean-Michel</b></p>	<p>Evillers</p>	<p>Demande que les maisons situées au 3 bis et 5 rue du mont soit classées en constructible.</p>	
<p><b>3- GAGNEPAIN Benoit</b></p>	<p>Evillers</p>	<p>Propriétaire de la parcelle ZD112 au « Clos Bouton ». Souhaite que cette parcelle soit constructible comme c'était le cas pour la carte communale. Projet de lotir la parcelle.</p>	
<p><b>4- BAUD Maurice</b></p>	<p>Evillers</p>	<p>Propriétaire de la parcelle ZD106. Demande qu'une possibilité de construction lui soit accordée, d'environ 8 ares en prolongement de la parcelle ZD N°105.</p>	
<p><b>5- COTTON Christian</b></p>	<p>Evillers</p>	<p>Propriétaire de la parcelle ZD131. Parcelle achetée en 2022 au prix du constructible afin de construire un hangar pour stocker du bois.</p> <p>Concernant la parcelle ZD126 « périmètre soumis à OAP densification », est-il possible de la diviser en deux pour une facilité de vente.</p>	
<p><b>6- DESCOURVIERES Jean-Philippe Maire d'Evillers</b></p>	<p>Evillers</p>	<p>Le règlement écrit du PLUi n'aborde pas le thème de la reconstruction des habitations et annexes suite à un sinistre d'importance (incendie, tempête...) Il faudrait intégrer cette thématique dans le règlement écrit afin de préciser les modalités de reconstruction.</p>	



<b>REGISTRE COMMUNE de GEVRESIN</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>Pas d'observation sur ce registre</b>		NC	

<b>REGISTRE COMMUNE de LEVIER</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- REGNIER Jean</b>	Levier	Propriétaire de la parcelle ZH N°5. Demande la requalification de ce terrain en constructible.	
<b>2- Indivision VIENOT</b>	Levier	Propriétaire de la parcelle AE N°195. Demande que l'intégralité de la parcelle soit classée constructible. DOUBLON de l'observation N°5 du registre dématérialisé.	
<b>3- ANNALER Jacques Camping de la forêt</b>	Levier	Favorable à la délimitation zone NL. Raisonner les nuisances de la zone d'activité. P 157, « doute » sur la construction ou l'utilisation en habitation principale des locaux en zone N ou NL	
<b>4- AVDATEK Furkan</b>	Levier	Propriétaire parcelle ZD N°3. Acheté en 2020 au prix du constructible. La partie constructible est amputée de 60% avec le PLUI. Demande de reclassement en intégralité en zone constructible.	
<b>5- FAIVRE Camille</b>	Levier	Propriétaire parcelle ZD 161. Demande que l'intégralité de la parcelle soit classée constructible.	

<b>6- JEANIN Albert</b>	Levier	Souhaite construire un hangar sur la parcelle ZD N°7. Est-ce que la réciprocité du RSD s'applique à la zone 1AUEs	
<b>7- MARESCHAL Anne-Sophie</b>	Levier (Labergement du Navois)	Propriétaire parcelle ZC 130. Conteste le zonage N et demande son classement en constructible. Projet de construction sur cette parcelle. Pourquoi la parcelle ZC 131 est-elle constructible.	
<b>8- MOUROT Micheline</b>	Septfontaine	Comment ont été décidés les futurs lieux de construction du village ? Dents creuses non retenues. Quel impact de l'Eglise classée sur le futur bâti ?	
<b>9- Indivision GUYOT</b>	Levier	Propriétaire ZC N°75. Demande que la parcelle devienne constructible. Chemin d'accès crée et l'autre moitié de la parcelle a été construite	
<b>10- POURCHET Laurie</b>	Levier	Propriétaire ZN N°54. Souhaite que cette parcelle reste constructible dans l'alignement des constructions déjà existantes en amont et aval.	
<b>11- MAGNET Renée</b>	Septfontaines	Propriétaires des parcelles section OD 286-284-277-272-276-268-284. Nous ne comprenons par pourquoi une partie de ces parcelles n'est pas constructible. Les points verts représentent le patrimoine paysager à protéger, à quoi correspond-il ?	
<b>12- CUENOT Louis</b>	Levier	Propriétaire parcelles ZB 109 et AC 344. Demande constructibilité. Projet de gîte rural, CU déposé.	
<b>13- L2C Les Carrières Comtoises</b>	NC	Triplon de l'observation N°18 du registre dématérialisé et N°5 du registre de la CCA800.	

<p><b>14- JEANNIN Albert</b></p>	<p>Levier</p>	<p>1-Réponse du courrier du 2 février 2023 n'est plus d'actualité puisque la parcelle ZD95 est classée en 1AUEs donc ne bénéficiera pas de la PAC 2-Parcelle ZD 7. Possibilité de faire une extension ou une annexe étant donné que ma maison a été isolée en zone agricole et que je ne suis pas agriculteur ? 3-Zone 1AU1, le PLU de Levier prévoyait un emplacement réservé N°3 pour récupération des eaux pluviales d'autant plus que drainée par une tranchée de bouclage d'eau potable de la commune.</p>	
<p><b>15- GRANDJEAN René</b></p>	<p>Val d'Usiers (Goux les Usiers)</p>	<p>Parcelles AC 164 , 165 et 349. Demande que ces parcelles classées zone N soit requalifier en zone UB. Qui en cas de sinistre pour la reconstruction en zone N ?</p>	
<p><b>16- SCI Les P'tits Gris</b></p>	<p>Levier</p>	<p>Parcelles AD 483, 486, 540, 541, 538, 524 et 525. Demande la modification de l'UOAP3 afin d'être en accord avec leurs projets de 5 résidences seniors partagées.</p>	
<p><b>17- SULEJMANI Naser</b></p>	<p>Levier</p>	<p>Locataire des parcelles AD 30, 31, 28, 313,195, 479, 487 et ZH 1 et 70. Projet de racheter la totalité des biens et d'implanter des greens cube ossature bois. Est-ce que c'est possible ?</p>	
<p><b>18- MARGUIER Marcelle, MAGNET Gérard et Christophe</b></p>	<p>Septfontaines</p>	<p>Demande totalité des parcelles section OD 272, 277, 283, 284 et 286 en zone constructible et que la zone « patrimoine paysager à protéger » disparaisse afin de densifier le cœur de village.</p>	
<p><b>19- GUIGON Yves et OVERNEY</b></p>	<p>Val-d'Usiers (Bians-les-Usiers)</p>	<p>Propriétaire des parcelles AC 68, 79,80, 83 et 84. Demande que les parcelles AC 79, 80 et 84</p>	

<b>Sophie</b>		deviennent constructibles.	
<b>20- LONCHAMPT Benoit</b>	Levier	<p>Exploitant agricole parcelles ZC 28, 29, 30, 31 et 263. J'attire votre attention que le passage agricole à maintenir sur la zone 1AU devrait être au moins large de 12m pour faciliter mon activité.</p> <p>Note une différence de surface pour cette zone 1AU entre p17 et la p18 des OAP ainsi que sur le règlement graphique.</p>	

<b>REGISTRE COMMUNE de SEPTFONTAINES</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPOSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- FANKHAUSER Céline</b>	Val-d'Usiers (Sombacour)	Propriétaire parcelle ZD 222. Demande qu'elle redevienne constructible. Deux permis de construire déposés le 13/12/2022 et accordés le 13/02/2023.	
<b>2- GUYOT Dominique et Marie-Laure</b>	Septfontaines	Propriétaire des parcelles OD 325, 132, 133 et 134. Demande d'augmenter la « zone d'implantation des constructions » qui le concerne. Constructions existantes décalées d'au moins 4 mètres, existence d'une conduite d'eau qui réduit les possibilités de construction de cette dent creuse.	
<b>3- GUYOT Gilles et Martine</b>	Septfontaines	Propriétaire des parcelles OD 172, 22p (futur échange avec la commune), 176 et 270. Comment et pourquoi les zones « Patrimoine paysager à protéger ont-elles été matérialisées ? Elles compromettent nos futurs projets de construction.	

		Nous demandons à ce qu'elles soient retirées du règlement graphique.	
<b>4- CORDIER Patrice</b>	Val-d'Usiers (Bians les Usiers)	Propriétaire avec son frère Dominique de la parcelle ZE27. Cette ancienne ferme n'est plus en activité depuis 30 ans. Demande que ces bâtiments soient classés en « Changement de destination autorisée (L151-11) ». Demande que la partie de 28 ares situé coté parcelle AD0001 acheté au prix du constructible en 2021 redevienne constructible.	
<b>5- VETTER Pierre</b>	Val-d'Usiers (Goux les Usiers)	-Propriétaire parcelles ZC 129, 130, 131, 132 et 8. Parcelle 131 uniquement une habitation depuis plus de 20 ans et concernant les autres parcelles, il n'y aura plus d'activité professionnelle dans un futur proche. Demande que ces parcelles soient déclassées de la zone Uy. - Parcelles AB 257-258-259-260 et 261. Demande que la parcelle AB 259 et la fin de la 257 soit classée en Uy, zone déjà artificialisée et utilisé pour mon activité - Parcelle AB99. Ne souhaite pas les « éléments surfaciques du paysages à protéger », projet d'accès à mon entreprise à cet endroit. Ne souhaite également pas que cette parcelle soit en « Périmètre soumis à OAP densification ».	
<b>6- BOICHARD IMMOBILIER représenté par RATTE Christian Maire de Septfontaines</b>	Levier	Propriétaire parcelles ZB 232. Demande que la parcelle redevienne constructible. Parcelle totalement viabilisée et située dans une dent creuse.	

<b>REGISTRE COMMUNE de VAL D'USIERS</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- DEFRASNE Bruno</b>	Val d'Usiers	Doublon N°3 registre dématérialisé	
<b>2- MICHAUD- NERARD Laurence née FARINA</b>	Byans les Usiers	Propriétaire de la parcelle AB 34. Elle demande qu'elle soit inscrite en zone constructible.	
<b>3- M. GRILLET Florent</b>	Goux-les-Usiers	Locataire et futur propriétaire des parcelles AB 21,22 et 23. Demande classement en constructible pour pouvoir agrandir son bâtiment et développer son activité.	
<b>4- BERTIN Jean-Marie</b>	Bians-les-Usiers	Demande que la parcelle AB230 soit constructible. Pourquoi la parcelle AD30 a un statut différent ?	
<b>5- PELLEGRINI Damiano et Françoise</b>	Sombacour	Parcelles 79 et 81 section AA « sous la côte » Demande que l'ensemble des parcelles soit constructibles comme prévu suite au lotissement de l'ensemble.	
<b>6- M. et Mme GIRARD Joseph</b>	Sombacour	Propriétaire des parcelles AC13 « Les Planchettes » classée en zone agricole. Terrain viabilisé, en dent creuse et dont les études de sols ont été validé par la CCA800. Demande classement en zone constructible.	
<b>7- LANCRENON Patrick et Marie</b>	Sombacour	Propriétaire des parcelles n°304 et 307 section AB, classée au PLUi en terre agricole. Demande la classification en terrain constructible.	
<b>8- MARGUET</b>	Goux-les-Usiers	Propriétaire parcelles AC 174, 170, 175, 372 et	

<b>Patrice et Anne</b>		331. Conteste le zonage UP de la voie communale longeant la parcelle AC176.	
<b>9- Succession GIRARD André</b>	Goux-les-Usiers	Propriétaires des parcelles AC 117 et AC 119. Demande l'inversion du classement « éléments de paysages correspondant à un espace boisé à protéger » entre AC 117 et AC 119 où sont présent une douzaine de fruitiers.	
<b>10- DORNIER Thomas</b>	Goux les Usiers	Propriétaires des parcelles AA27 et AA122. Demande que l'intégralité de la parcelle AA122 redevienne constructible. Permis de construire déposé en avril 2023. Modification de l'accès depuis la route du Val possible.	
<b>11- PARROT Clara et Rémi</b>	Sombacour	Propriétaires des parcelles AC 299 et 300. « Le Grand Clos ». Projet de création d'une terrasse en prolongement de leur maison. Demande confirmation qu'il reste bien une bande constructible sur la 299.	
<b>12- DROZ-BARTHELET Norbert SCI La Vrine</b>	Goux les Usiers	Propriétaires des parcelles ZK 40-41-42-43-45-55-57. Projet de création d'un camping avec mobil home et petit chalet locatif et touristique avec également une aire de stationnement pour camping car. Demande que le PLUi devienne compatible avec la création de cette activité. Terrassement déjà effectué. Souhaite aussi mettre à disposition des bornes de rechargement de véhicules électriques.	
<b>13- PERNET Gérard</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Propriétaires des parcelles AC 53, 54,55 et 396. Demande que ces parcelles deviennent constructibles comme dans la carte communale ou tout du moins le long de la rue des Ecoles et de la rue du Chalet.	
<b>14- PERNET Gérard</b>	Val d'Usiers (Goux-les-Usiers)	Erreur dans la légende de la carte de Goux-les-Usiers. Remplacer le terme Sombacour par Goux –	

		les-Usiers dans zonage Ne « Secteur de la zone N, terrain de sport de Sombacour ».	
<b>15- SIRUGUE Hervé</b>	Val d'Usiers (Bians-les-Usiers)	Propriétaire ZD 255 « au carré est ». Souhaite une continuité de zonage Ub constructible entre la parcelle ZD25 et ZD257 déjà bâties.	

<b>REGISTRE COMMUNE de VILLENEUVE D'AMONT</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- DALOZ Didier</b>	Villeneuve d'Amont	Propriétaire de la parcelle ZC N°28, demande sa constructibilité, considérant qu'elle a tous les éléments nécessaires. Achetée au prix du constructible en 2015.	
<b>2- BERTAULT Annie et Jacques</b>	Villeneuve d'Amont	Propriétaire parcelle ZC48. Demande l'intégralité de la surface en zone constructible.	

<b>REGISTRE COMMUNE de VILLERS-SOUS-CHALAMONT</b>			
<b>N° OBS et INTERVENANT</b>	<b>COMMUNE CONCERNEE</b>	<b>SYNTHESE DE L'OBSERVATION</b>	<b>REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>1- ROUSSET Jean-Marie</b>	Levier	Propriétaire de la parcelle AE N°482. Parcelle classée en agricole avec maison dessus entièrement viabilisé. Construction existante en face. Demande le classement de l'intégralité de la parcelle en constructible.	
<b>2- VALION Jean-Louis</b>	Villers-sous-Chalamont	Propriétaire en indivision de la parcelle ZH19. Demande que le périmètre de réciprocité de la ferme soit révisé afin de gagner 10m et	



		d'augmenter les possibilités de construction de la parcelle. Demande de réviser le découpage de la zone UA qui se situe au ras de la ferme.	
<b>3- SCHLAEFLY Jean-Michel</b>	Villers-sous-Chalamont	Manque de stationnement pour les véhicules légers.	

## Questions du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur n'émet pas d'interrogation personnelle.

## CLOTURE du PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement, nous prions le porteur du projet, en l'espèce Monsieur le Président de la Communauté de Communes Altitude 800, de bien vouloir nous adresser un mémoire en réponse aux observations formulées et aux questions posées. Le présent procès-verbal étant remis le 17 janvier 2025, le document sollicité devrait nous parvenir dans un délai maximal de 15 jours.

*Nota: le mémoire en réponse du pétitionnaire pourra utilement reprendre les tableaux apparaissant dans le présent PV de synthèse, en consignnant ses réponses dans la colonne de droite.*

Fait et clos à Levier le 10 janvier 2025.

Pour le maître d'ouvrage

Le Commissaire Enquêteur

Pris connaissance le 17 janvier 2025

Remis et commenté le 17 janvier 2025

Signature

Signature

Le Président,

**Claude COURVOISIER**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CCA 800  
"Espace Levier - Val d'Usiers"  
25270 LEVIER**

